

Bodlanmé sous le signe de la réconciliation

La quatrième édition du forum Bodlanmé a lieu jusqu'à jeudi. Les acteurs du littoral et de la mer s'y retrouvent.

ors du premier forum Bodlanmé, en 2008, la question à laquelle tout le monde souhaitait répondre était : « C'est quoi le littoral ? ».

Sept ans et trois forums plus tard, la question n'a pas vraiment été résolue, mais cependant, le débat à l'avenir évoluera et chacun s'inscrit dans son domaine de compétences avec l'idée qu'il va bien falloir un jour s'entendre autour de la gestion de cet espace entre terre et mer, qui représente la majeure partie de la Martinique, un espace de préoccupations et de conflits.

Cette entente se fera de gré ou de force : depuis mai 2014, un décret prévoit l'installation d'un conseil maritime ultramarin qui devra plancher sur un « document stratégique de bassin maritime ». Et pour compliquer

encore la tâche, ce document devra être élaboré à l'échelle du bassin Antilles, incluant donc Saint-Martin, Saint-Barthélemy et la Guadeloupe.

Des orientations concernant le document stratégique pour la Martinique doivent émerger de ce forum mercredi après-midi.

D'ici là, les acteurs plancheront sur la gouvernance, les usages et impacts, l'outil « autres marines protégées » ainsi que sur l'ocupaçon du littoral.

Il n'y aura pas moins d'une cinquantaine de personnes qui interviendront.

C. Evarard

Le forum a lieu au Palais des congrès de Bodlanmé les 16 et 17 juin de 8 heures à 17 heures, et sera suivi d'une visite commentée de la baie de Fort-de-France le jeudi 18 juin de 8 heures à 12 heures. Réservations et programme : www.agencepays972.org



Une photographie suffit à comprendre les difficultés de la gestion du littoral. Photo: Hervé Séverin pour l'Agence.

Regroupement syndical dans le BTP

Lors de son conseil d'administration du 12 juin dernier, la Fédération Française du Bâtiment (FFB) a annoncé l'admission de « La Voie syndicale martiniquaise du BTP » en son sein. Cet organisme syndical, créé le 21 février 2014, regroupe 38 entrepreneurs et artisans du Bâtiment et des Travaux Publics de la Martinique. Il est dirigé par Hervé Billé, président.

Avec cette nouvelle adhésion, la FFB réunit désormais en son sein tous les départements d'Outre-Mer, renforçant ainsi sa représentativité en dehors de la métropole, dans des territoires souvent très fragilisés par la crise économique « on dit que le BTP... ».

Et d'ajouter quelle signi- dans un contexte budgétaire compliqué, pour que les entreprises d'Outre-mer bénéficient d'un dispositif d'investissement localif « Parel » bonifié et d'un crédit d'impôt transaction énergétique élargi et adapté à l'Outre-mer ». La Fédération a également signé en mars dernier avec le gouvernement un plan logement Outre-mer « qui doit apporter un concours décisif de l'Etat face à la situation dramatique du logement dans de nombreux DOM ».



Le 8^{ème} Conférence de Conjoncture de l'IMSEPP, le mercredi 17 juin 2015, à 18 heures précises

Conférence économique du 1^{er} semestre
Éléments de prospective 2016 - 2020



Cette conférence se déroulera dans la salle de réunion de la Maison des Entreprises de Martinique, à Châteaufort, Fort-de-France. L'entrée sera libre et gratuite. Tous renseignements complémentaires pour nos abonnés communiqués au 0596 71 16 26.

Cette manifestation est organisée par l'IMSEPP, en partenariat avec :



CONCRÉTISEZ
VOS PROJETS AVEC
NOTRE CRÉDIT
DÉTENTE



Frais de dossier offerts!

Réponse en 24h!

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Banque des Antilles Françaises

Contacts

0690 60 67 77*
0596 82 86 33*
0594 27 30 69*

*Ces tarifs sont réservés aux particuliers.

www.bdafr.fr

Facebook: /labdar

Twitter: @labdar

LinkedIn: /labdar

YouTube: /labdar

1. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque des Antilles Françaises et après vérification du statut fiscal de votre situation. Conditions de base en vigueur au 15/06/2015 sous réserve de variations. Les frais sont offerts pour un prêt de 3 000 à 10 000€, au-delà de 10 000€, les frais de dossier sont à 50%.

2. Réponse en 24h pour les prêts inférieurs à 10 000€, au-delà de 10 000€, réponse en 48h.

3. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque des Antilles Françaises et après vérification de votre situation. Conditions de base en vigueur au 15/06/2015 sous réserve de variations. Les frais de dossier sont à 50%.

*TTC. Sous réserve de validation. N°1: 021 541 201. Numéro Vert: 0800 000 000. N°2: 021 541 201. N°3: 021 541 201.